



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch– 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE

PRÉAMBULE

Cette compétition relève du championnat départemental senior féminin et est intitulée Défi(Iles)
Cette division est de la compétence de la Commission Sportive Départementale et gérée par cette même commission chargée de l'application du présent règlement spécifique à cette division et qui ne s'applique qu'à elle.
Cependant, pour tout autre point sportif ou cas non prévu par le présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux en vigueur.

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET SPECIFIQUES

A - Engagement

Chaque équipe engagée fait l'objet d'un droit d'engagement valable toute la saison pour une inscription avant le début de saison. Des inscriptions supplémentaires sont possibles à mi saison.
Les tarifs sont déterminés par le Comité Directeur et communiqués aux clubs dans le dossier d'affiliation.

B - Lieu, date et heure des rencontres

Les rencontres ont lieu généralement le Samedi à 13h30 aux dates communiquées sur le calendrier des poules (certains clubs, ne disposant pas de leur salle le Samedi, reçoivent un autre jour de la même semaine à 19h00. Il est fortement conseillé à ces clubs de s'assurer, de la prise en compte du changement de jour par les adversaires qu'ils doivent recevoir). Toutefois, en cas d'impossibilité de jouer à la date officielle, les 2 équipes peuvent s'entendre pour jouer à une autre date. Celle-ci devra se situer obligatoirement avant la date de la journée suivante prévue au calendrier. Dans ce cas, le responsable de l'épreuve devra en être informé avant la date officielle.

Cette disposition doit rester exceptionnelle.

Cependant : En phase 1 la dernière journée du championnat ne peut en aucun cas être repoussée.

En phase 2 la dernière journée du championnat ne peut en aucun cas être jouée plus de 7 jours après la date officielle.

C - Modification de date et d'horaire

C 1 - Dans le cas d'un avancement avec une modification d'horaire et/ou de date, un échange de messages entre les deux clubs sera suffisant au plus tard la veille de la date prévue pour la rencontre. Le message émanant du club sollicité devra comporter sans ambiguïté l'accord de modification. Une copie doit obligatoirement être envoyée au Secrétariat du Comité du Nord de Tennis de table (christiane.ricq@cdntt.fr) dans le cadre des garanties de l'assurance liées à la licence.

C 2 - Dans le cas d'un report il sera demandé au club demandeur de prendre contact avec la CSD par message envoyé au Comité du Nord de Tennis de Table (christiane.ricq@cdntt.fr) en motivant sa demande.

D - Juge arbitrage

Aucune obligation en matière de juge arbitrage des rencontres n'est appliquée à cette division.

E - Transmission des résultats

Même procédure que le niveau départemental

F - Non participation à une rencontre de championnat

Aucune conséquence financière.

G - Montées / Descentes

Aucun principe de montée-descente ne sera appliqué pour cette division

H - Formule de la compétition et Composition des équipes

Equipes composées de 2 joueuses ayant un nombre de points inférieur à 700 (de 500 à 699) sur la licence de la phase en cours.

Deux autres joueuses peuvent être inscrites sur la feuille de rencontre et participer au double.

I - Nombre d'équipes par poule

Poules de 4 (en aller/retour) ou poules de 6 en fonction du nombre d'équipes inscrites.

J - Nombre d'équipes d'un même club

Une poule de ne pourra comprendre au maximum que deux équipes du même club.

K – Entente d'équipe

2 clubs peuvent se mettre d'accord afin de former une entente pour constituer une équipe

L- Formule de la rencontre

Chaque rencontre se déroule sur une ou deux tables, au gré de l'équipe qui reçoit. La rencontre se déroule en 5 parties selon la formule Coupe Corbillon : Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. –I.203.1, Chaque partie se dispute au meilleur des 5 manches. Toutes les parties sont jouées. ➤ Ordre des parties : AX – BY– Double – AY – BX.

M- Etablissement de la feuille de rencontre

Même procédure que le niveau départemental

N - Arrêt de la rencontre

Toutes les parties sont jouées soit cinq (5) au total.

O - Règles spécifiques de brûlage

Il n'y a aucune condition de brûlage à l'intérieur du Championnat. Toutefois une joueuse ne peut participer au championnat régional féminin la même journée. La participation à ce championnat n'a aucune incidence sur les autres championnats masculin.

P – Attribution de titre(s)

Une journée finale Nord pourra être organisée sous la responsabilité du Comité du Nord et de la Commission Sportive pour l'attribution du titre de Champion du Nord.

II – RÈGLES D'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Toute difficulté d'application du présent règlement pour des cas non prévus expressément sera soumise à la Commission Sportive Départementale qui prendra en dernier ressort la ou les décisions nécessaires au bon déroulement sportif du Championnat de Défi(Iles).

Règlement établi à la date du 10 Juin 2026